Alain GARDINI
Expert comptable Diplômé par l'Etat
Commissaire aux comptes

1 bis, rue du Capitaine Charton
94210 LA VARENNE-SAINT-HILAIRE
Tél: 01 48 89 32 75 - Fax: 01 48 89 87 72

SESP

Syndicat des Entreprises de Services à la Personne

48, boulevard de la Tour Maubourg
75007 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat SESP relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat SESP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction du syndicat d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PARIS, le 1er décembre 2020

Alain GARDINI
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	141 993	56 798	85 195	113 594	28 399-	25.00
	Concessions, brevets et droits similaires	1 722	1 722				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	48 271	44 449	3 822	4 735	913-	19.29
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	191 987	102 970	89 017	118 330	29 312-	24.77
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	259 785	28 932	230 854	194 299	36 555	18.81
	Autres créances	26 667		26 667	30 560	3 893-	12.74
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	27 999		27 999		27 999	
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	625		625	3 242	2 617-	80.72
	Total III	315 076	28 932	286 144	228 100	58 044	25.45
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	507 062	131 901	375 161	346 430	28 731	8.29

Alain Gardini
Commissaire aux comptes

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	53 512	59 562	6 050-	10.16
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	40 955-	6 050-	34 905-	576.93
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	12 557	53 512	40 955-	76.53
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants		13 420	13 420-	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	122 455	15 929	106 525	668.75
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 083	155 451	68 367-	43.98
	Dettes fiscales et sociales	59 757	107 110	47 352-	44.21
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	93 308	1 008	92 300	NS
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	362 604	292 918	69 686	23.79
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	375 161	346 430	28 731	8.29
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	362 604	292 918		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	45 850		45 850	107 400	61 550-	57.31
Chiffre d'affaires NET	45 850		45 850	107 400	61 550-	57.31
Production stockée						
Production immobilisée				141 993	141 993-	100.00
Subventions d'exploitation			22 186	1 000	21 186	NS
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 824		1 824	
Autres produits			415 717	520 094	104 376-	20.07
Total des Produits d'exploitation (I)			485 577	770 487	284 910-	36.98
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			228 338	562 186	333 848-	59.38
Impôts, taxes et versements assimilés				2 570	2 570-	100.00
Salaires et traitements			185 104	130 413	54 690	41.94
Charges sociales			65 158	40 997	24 161	58.93
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			29 312	28 850	462	1.60
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			17 500	11 432	6 068	53.08
Dotations aux provisions						
Autres charges			1 120	90	1 030	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			526 531	776 537	250 006-	32.19
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			40 955-	6 050-	34 905-	576.93
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

Alain Gardini
Commissaire aux comptes

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	40 955-	6 050-	34 905-	576.93
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	485 577	770 487	284 910-	36.98
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	526 531	776 537	250 006-	32.19
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	40 955-	6 050-	34 905-	576.93

Alain Gardini Commissaire aux comptes

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 375 161.24 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 0 Euros et dégageant un déficit de 40 954.86- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les contributions volontaires en nature ne sont pas quantifiées en raison de l'impossibilité pour l'association de les évaluer de façon fiable et l'on aboutirai à une valorisation non significative. Par mesure de simplification et de présentation le tableau des fonds dédiés n'a pas été présenté dans les tableaux de l'annexe.
Sur l'exercice 2019 des coûts externes relatifs au projet « subrogation / contemporanéité » ont été activés en frais de développement

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement CRC n° 99-01 et n° 99-03.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	141 993		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 722		
Installations générales agencements aménagements divers	7 978		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	40 293		
TOTAL	48 271		
TOTAL GENERAL	191 986		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			141 993	141 993
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 722	1 722
Installations générales agencements aménagements divers			7 978	7 978
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			40 293	40 293
TOTAL			48 271	48 271
TOTAL GENERAL			191 986	191 986

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	28 399	28 399		56 798
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 722			1 722
Installations générales agencements aménagements divers	3 500	657		4 157
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	40 036	256		40 293
TOTAL	43 536	913		44 449
TOTAL GENERAL	73 657	29 312		102 970

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	28 399				
Instal.générales agenc.aménag.divers	657				
Matériel de bureau informatique mobilier	256				
TOTAL	913				
TOTAL GENERAL	29 312				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	11 432	17 500			28 932
TOTAL	11 432	17 500			28 932
TOTAL GENERAL	11 432	17 500			28 932
Dont dotations et reprises d'exploitation		17 500			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	43 863	43 863	
Autres créances clients	215 922	215 922	
Impôts sur les bénéfices	7 378	7 378	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 146	5 146	
Débiteurs divers	14 142	14 142	
Charges constatées d'avance	625	625	
TOTAL	287 077	287 077	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	87 083	87 083		
Personnel et comptes rattachés	11 562	11 562		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 655	23 655		
Taxe sur la valeur ajoutée	23 201	23 201		
Autres impôts taxes et assimilés	1 339	1 339		
Groupe et associés	122 455	122 455		
Autres dettes	93 308	93 308		
TOTAL	362 604	362 604		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Frais de recherche appliquée et de développement

	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Dévelop-pement	Total
Dépenses de recherche et de développement avec contrepartie spécifique : - états et collectivités publiques france			141 993	141 993
Total I			141 993	141 993
Total général				141 993
Dont inscrit au compte 203 du bilan				141 993

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.
Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents au projet subrogation / contemporanéité.
La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Frais de developpement	Linéaire	5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 127
Dettes fiscales et sociales	15 801
Total	29 928

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	625
Total	625

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.